Non-opposition à une concentration notifiée

(Affaire n° IV/M.675 — Alumix/Alcoa)

(96/C 121/08)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 21 décembre 1995, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6 paragraphe 1 point b) du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de la décision est disponible seulement en anglais et sera rendu public après enlèvement des secrets d'affaires qu'il puisse contenir. Il sera disponible:

— en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page de couverture),

— en support électronique dans la version «CEN» de la base de données CELEX; il porte le numéro de document 395M0675. CELEX est le système de documentation automatisée du droit communautaire; pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP OP/4
2, rue Mercier
L-2925 Luxembourg
[Téléphone: (352) 29 29-42 563, télécopieur (352) 40 78 77].